

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX

http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de Pontificalis Romani INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

*Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)*

mardi 3 février 2009

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

L'antipape « Benoît X », l'intrus, démasqué et déposé par Saint Pierre Damien¹



Un grand Saint, un cardinal et Docteur de l'Église se révolta contre le prétendu « Pape » alors régnant seul (1058-1059), « Benoît X », pour le faire déposer comme un vil intrus imposteur et le faire proclamer anti-pape devant toute la Chrétienté.

Cet exemple magnifique et viril s'applique parfaitement à l'intrus « Benoît XVI », l'abbé imposteur apostat public Ratzinger, qui, à grand coup de pied dans l'arrière train, serait chassé du trône pontifical qu'il occupe illégitimement et impudemment, s'il se trouvait encore un Prince chrétien au pouvoir.

Voici à ce propos un mâle discours très catholique que l'on ne saurait entendre dans la bouche des pusillanimes abbés de la FSSPX qui plient l'échine devant l'abbé apostat Ratzinger-« Benoît XVI » pour imposer à tous, **au nom de leur lâche et peureux prétendu « devoir » d'« obéissance » hypocrite**, leur honteux ralliement-apostasie à cet intrus apostat qui a usurpé le trône de Saint Pierre sous le nom de « Benoît XVI ».

La lettre magnifique de Saint Pierre Damien à cette occasion doit en effet – aujourd'hui plus que jamais en ces temps de reniement honteux – être lue et relue avec attention.

¹ http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-21-A-00-Sodomie_et_St_Pierre_Damien.pdf

En voici un court extrait, telle qu'elle est rapportée par l'abbé Darras dans sa volumineuse Histoire de l'Église :

«Vous me demandez, dit Pierre Damien, ce qu'il faut penser du personnage qui détient en ce moment le siège apostolique, et vous me priez de répondre par lettre non signée de peur que la moindre indiscretion ne compromette ma sûreté personnelle.

Je retrouve dans la précaution que vous m'indiquez une nouvelle preuve de votre paternelle affection à mon égard.

Mais grâce à Dieu, je suis prêt à affronter tous les périls et la mort même pour le droit et la vérité. Un fils de la sainte église romaine ne se cache point pour combattre les sacrilèges profanateurs qui outragent sa mère.

Il se lève pour la défendre et meurt s'il le faut pour la venger.

Publiez donc, je vous prie, cette réponse que je signe de mon nom.

Plût à Dieu qu'elle fût connue de l'univers entier pour éclairer la conscience des fidèles dans ce commun péril de l'Église catholique. ...» (lire la suite ci-dessous)

Saint Pierre Damien était **d'une autre trempe que les peureux clercs revêtus de soutane** – certains d'entr'eux déjà prêts à l'apostasie – **qui tremblent actuellement au fond des prieurés de la FSSPX, en attendant EN SILENCE de se faire expulser honteusement ou de se faire livrer entre les mains de l'abbé apostat Ratzinger, l'intrus « Benoît XVI ».**

C'est le même Saint Pierre Damien qui avait publié dix ans auparavant son **Liber Gomorrhianus (1048)** pour dénoncer la pédérastie cléricale et **condamner extrêmement sévèrement les clercs qui la protègent²**, et préconiser avec la plus grande sévérité la lutte implacable contre cet épouvantable fléau dans la Sainte Église.

Devant ce Cardinal et Docteur de l'Église, le honteux Mgr Williamson, l'ex(?) -Anglican, l'évêque britannique à la Rose³ de la Fraternité, l'opiniâtre dix années durant protecteur, ordonnateur et promoteurs de clercs violeurs-prédateurs homosexuels dans son séminaire des États-Unis, aurait été aussitôt réduit à l'état laïc, chassé ignominieusement de la Sainte Église, et livré au bras séculier pour être jugé comme il se doit.

En lisant cette histoire méconnue de l'intrus « Benoît X », nous mesurons aussi combien **l'accusation contemporaine qui se veut infâmante de « sédévacantiste », terminologie qui se veut meurtrière imposée depuis plusieurs années par Menzingen**, est hypocrite, dérisoire et factice, **parfaitement digne de véritables ennemis infiltrés de la Sainte Église de Notre Seigneur Jésus Christ.**

Evidemment Saint Pierre Damien, Docteur de l'Église, fut publiquement et farouchement « sédévacantiste » devant l'imposteur prétendu « Pape » « Benoît X » de son époque, et **c'est précisément grâce à son « sédévacantisme » résolu, déclaré et public que l'Église a triomphé alors de cet intrus.**

Continuons le bon combat

La Rédaction de *Virgo-Maria*

© 2009 virgo-maria.org

² http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-21-A-00-Sodomie_et_St_Pierre_Damien.pdf

³ Cf en fin d'article la liste des références électroniques des études **factuelles et documentées** de *Virgo Maria* sur l'ex(?) -Anglican de la FSSPX, Mgr Richard Williamson, l'évêque britannique à la Rose de la Fraternité saint Pie X et sur **son pouvoir de nuisance stratégique** au sein de la Fraternité.

Dossier des Références *Virgo Maria* sur l'ex(?) -Anglican de la FSSPX Mgr Richard Williamson à la Rose

http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-02-01-E-00-Hoyos_au_secours_de_Williamson.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-31-A-00-Eveques_allemands_Vatican_II-FSSPX.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-25-A-00-Decret_21_janvier.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-23-A-00-Mgr_Williamson_Roberts.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-21-A-00-Sodomie_et_St_Pierre_Damien.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-20-A-00-Homosexualite_de_Paul_VI.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-29-B-00-Benoit_XVI_Homosexualite.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-09-A-00-Doctrine_sur_homosexualite.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-31-A-00-Williamson_Camarilla.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-05-A-00-Abbe_Cekada_repond_Mgr_W.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-02-A-00-Diversion_de_Mgr_Williamson.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-03-A-00-Abbe_Meramo-RC.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-10-02-C-00-Societes_secretes_europeennes.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-10-15-A-00-Blason_Williamson_Cunctator.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-10-18-A-00-Coat-of-arms_Williamson_Cunctator.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-11-03-B-00-Anglicans_Rose_Croix-FM.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-04-08-B-00-Williamson-Round_Table.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-11-13-A-00-Bond_Williamson.pdf
<http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-11-10-D-00-Schmidberger-Urrutigoity.pdf>
<http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-11-01-A-00-Williamson-Urrutigoity.pdf>
<http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-10-20-A-00-Vatican-Homosexuel.pdf>
http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-09-07-C-00-Williamson_Urrutigoity-n2_EN.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-05-03-A-00-Williamson_Urrutigoity-n1-ENG.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-05-02-A-00-Mgr_Williamson_Blason_de_Luther.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-04-06-A-00-Hoyos_ment.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-09_20-A-00-VM_Pages_FSSPX.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-09-17-B-00-Mgr_Williamson_Actions_US.pdf
<http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-03-18-A-00-Williamson-Loup.pdf>
<http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-03-15-A-00-Williamson-Diaporama.pdf>
http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-03-15-Diaporama_Williamson_2_anneaux.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-10-16-A-00-Hoyos_liberte_religieuse_Colombie.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-09-17-A-00-Mgr_Williamson_Muggeridge.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-09-11-A-00-Mgr_Williamson_Muggeridge.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2007/006_2007/VM-2007-06-06/VM-2007-06-06-B-00-Avrille_bloque_face_a_Celier.htm
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-04-24-A-00-Rore_refute_1_abbe_Calderon_2.pdf
http://rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE-2007-04-24-FR_Refutation_de_1_abbe_Calderon.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-03-24-B-00-Mgr_Williamson_tente_de_desarmorcer_VM_2.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-03-24-A-00-Abbe_Cekada_reordinations_2.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-01-28-A-00-Abbe_Cekada_refute_abbe_Calderon_1.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-12-18-B-00-Mgr_Williamson_Omission_d_Avrille_1.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-12-09-A-00-Hoyos_Versailles.pdf

**INTRUSION DE BENOÎT X
(AVRIL 1058 - JANVIER 1059)**

26. «A la nouvelle de la mort du pape, dit Bonizo de Sutri, le comte de Tusculum Grégoire, fils d'Albéric, faisant revivre le vain titre de patrice toujours revendiqué par sa famille, se ligua avec les autres capitanei, s'empara de la ville de Rome et installa sur la chaire de saint Pierre l'évêque cardinal de Velletri, lequel au mépris du serment prêté par lui entre les mains du défunt pontife accepta cette intrusion et prit le nom de Benoît X».

Léon d'Ostie raconte le fait avec plus de détails.

«Grégoire de Tusculum, dit-il, s'associa Girard comte de Galeria (forteresse située au nord de Rome) et d'autres puissants seigneurs du voisinage. Les conjurés pénétrèrent de nuit dans la ville de Rome, qui se vit tout à coup en proie à leur fureur. Au milieu d'une effroyable tumulte, ils envahirent la basilique constantinienne de Latran et proclamèrent pape l'évêque Jean de Velletri sous le nom de Benoît X. **Pierre Damien, ce héros de la foi et de la discipline ecclésiastique qui venait d'être promu au siège d'Ostie, accourut avec les cardinaux ; ensemble ils protestèrent contre cette horrible violence et prononcèrent contre les conjurés et leur indigne créature une sentence d'anathème. Mais les soldats se précipitèrent sur eux l'épée à la main, prêts à les massacrer. Les cardinaux furent assez heureux pour échapper à la mort. Protégés par quelques serviteurs fidèles, ils sortirent de la basilique par une porte dérobée et quittèrent Rome. Les satellites de Satan, maîtres de la ville, amenèrent à la basilique un prêtre d'Ostie aussi ignorant des saintes lettres que des lois canoniques, à défaut de l'évêque à qui seul appartenait le droit d'introniser les papes, ils s'en servirent pour faire asseoir leur intrus sur la chaire profanée de saint Pierre. D'ailleurs Benoît X n'était pas moins ignorant, ainsi que le témoigne le surnom de Mincius (en italien Balordo) dont le gratifièrent publiquement les Romains».**

A défaut de science et de vertu, l'intrus avait aux yeux de Grégoire de Tusculum une qualité inappréciable : il était son cousin. Il appartenait à cette lignée des comtes de Frascati qui comptait déjà sept papes. Son père Wido avait porté lui aussi le titre de comte de Tusculum, sa mère qui vivait encore appartenait à la famille des comtes de Galeria⁴. **Les intérêts des deux tyrans féodaux, chefs de la conjuration, se réunissaient donc pour qu'un antipape du nom de Benoît X fit revivre la triste mémoire de l'antipape Benoît IX. Autour du nouvel intrus se groupèrent tous les clercs simoniaques, tous les prêtres scandaleux de l'église romaine ; et le règne des odieuses concubines recommença.**

27. La simonie et l'incontinence cléricale furent avec la tyrannie du comte de Tusculum les appuis officiels de l'intrus. Dans toute l'Italie, l'usurpation de Benoît trouva des complices dévoués parmi les adversaires de la discipline et du célibat ecclésiastique. **Leurs efforts pour égarer l'opinion publique et faire accepter comme pape légitime la créature du comte de Tusculum nous sont attestés par la lettre que Pierre Damien adressait alors à l'archevêque Henri de Ravenne.**

«Vous me demandez, dit Pierre Damien, ce qu'il faut penser du personnage qui détient en ce moment le siège apostolique, et vous me priez de répondre par lettre non signée de peur que la moindre indiscretion ne compromette ma sûreté personnelle.

Je retrouve dans la précaution que vous m'indiquez une nouvelle preuve de votre paternelle affection à mon égard.

Mais grâce à Dieu, je suis prêt à affronter tous les périls et la mort même pour le droit et la vérité. Un fils de la sainte église romaine ne se cache point pour combattre les sacrilèges profanateurs qui outragent sa mère.

Il se lève pour la défendre et meurt s'il le faut pour la venger.

Publiez donc, je vous prie, cette réponse que je signe de mon nom.

⁴ Novas donne à la mère de Benoît X le nom d'Emilia et la fait descendre de la famille romaine des Conti. (Cf. Vit. Somm. Pontif. 161, Benediet. X. Tom. II, p. 257). Ciaconius dit simplement que Benoît X appartenait par sa naissance aux deux familles de Tusculum et de Galeria.

Plût à Dieu qu'elle fût connue de l'univers entier pour éclairer la conscience des fidèles dans ce commun péril de l'Église catholique.

Le titulaire actuel est évidemment, je n'hésite point à le dire, un simoniaque ; sa promotion est absolument injustifiable.

*Nous tous, les évêques cardinaux de Rome, au bruit de la sédition nocturne qui venait d'éclater dans la ville, nous nous sommes rendus à la basilique de Latran où la soldatesque acclamait l'intrus. Malgré nos protestations, malgré l'anathème lancé contre lui, les furieux l'intronisèrent. **L'argent fut ensuite distribué à pleines mains pour faire accepter l'intrusion.***

Ce fut une véritable foire de Simon le Mage. Vainement l'antipape prétendrait qu'il a cédé à la force et qu'on lui a fait violence. C'est très librement qu'il a distribué les deniers de saint Pierre pour acheter les consciences.

Du reste, sa capacité personnelle est tellement nulle qu'à la rigueur il aurait pu être le jouet inconscient d'une faction séditeuse.

Mais sa culpabilité n'en serait pas moins grande, puisque loin de réagir contre la prétendue violence qui lui aurait été faite de prime abord, il a depuis continué spontanément à se vautrer dans la fange d'une promotion adultère et sacrilège.

Y aura-t-il jamais assez de larmes pour effacer le scandale de cette horrible intrusion ?

Quand nous tous, les évêques cardinaux de la sainte église romaine, traqués comme des bêtes fauves, menacés de mort, nous dûmes quitter la basilique, les forcenés y amenèrent un prêtre de la ville d'Ostie.

Quel prêtre ! Et plût à Dieu qu'il fut en état de lire couramment une page des saints livres !

Ce fut lui pourtant qui prit l'intrus par la main et fit asseoir sur le siège apostolique.

Vous connaissez aussi bien que moi les règles canoniques. Ce seul fait doit suffire pour y convaincre de l'illégitimité d'une pareille promotion.

Inutile donc de rappeler que le pape Étienne X de pieuse mémoire, avant de quitter Rome, avait sous peine d'anathème défendu au clergé et au peuple, dans le cas où il viendrait à mourir durant son voyage, de procéder à aucune élection nouvelle avant le retour du sous-diacre Hildebrand, alors en mission près de l'impératrice d'Allemagne.

Tous les cardinaux souscrivirent à cette mesure et jurèrent entre les mains d'Étienne X de l'observer.

L'intrus prêta comme les autres un serment qu'il a depuis si honteusement violé.

Ce sont là des considérations qui j'espère suffiront à déterminer votre ligne de conduite. Je n'ajoute plus qu'un trait qui a bien aussi sa valeur.

Si l'intrus est capable de m'expliquer à livre ouvert un seul verset je ne dis pas d'un psaume, mais d'une homélie quelconque, je ne fais plus difficulté de le reconnaître, je lui baise les pieds, je le proclame apostolique, et si vous le voulez même je le déclare apôtre»⁵.

28. Jusqu'ici l'histoire ne connaissait pas d'autres détails sur l'intrusion de Benoît X. Mais aujourd'hui le *Codex Regius* d'une part et de l'autre les *Annales Romaines* publiées par Watterich nous apportent quelques particularités intéressantes. Les *Annales Romaines* sont favorables à l'intrus ; le passage relatif à Benoît X dut être rédigé après la déchéance de l'antipape par un des officiers de sa cour. A ce point de vue le récit est d'autant plus précieux qu'il peut servir à contrôler celui des autres chroniqueurs et à nous livrer tous les secrets de la faction schismatique. **Les *Annales Romaines* débutent par une inexactitude historique qui nous a tout l'air d'un mensonge prémédité.**

«Aussitôt après la mort d'Étienne X, écrit l'auteur anonyme, ceux des romains, clercs et laïques, restés fidèles au parti impérial députèrent près de l'empereur Henri IV à l'archidiacre Hildebrand afin de supplier le prince de donner à la sainte église un pieux et digne pasteur. Mais Hildebrand au lieu d'accomplir sa mission s'arrêta à Florence, où Étienne venait de mourir. Il s'aboucha avec l'archevêque de cette ville et lui promit s'il voulait l'accompagner à Rome de l'élever au souverain pontificat».

Le lecteur a vu, d'après le témoignage formel de Lambert d'Hersfeld témoin oculaire, qu'Hildebrand était arrivé à la cour d'Allemagne pour les fêtes de Noël 1057. Il est certain de plus qu'Hildebrand n'était pas encore de retour à Rome au mois de mars 1058, puisqu'à cette date Etienne X sur le point de partir pour Florence faisait

⁵ S. Petr. Damian, Epistol. IV. Lib III ; Patri. Lot Tom. CXLIV, col. 290. - Par une erreur facile du reste à réparer les éditeurs ont attribué cette lettre de saint Pierre Damien à l'époque du schisme de Cadaloüs qui n'eut lieu que sous le pontificat d'Alexandre II. Une lecture plus attentive leur eût épargné cette méprise. L'allusion du saint docteur à la récente ordonnance d'Etienne X qui avait prescrit, en cas de vacance du saint-siège, d'attendre le retour d'Hildebrand démontre péremptoirement que cette lettre visait l'intrusion de Benoît X.

prêter aux cardinaux le serment solennel, en cas de vacance du siège, d'attendre la présence d'Hildebrand avant de procéder à une élection pontificale. Sur ce point donc l'auteur anonyme se laisse surprendre en flagrant délit de mensonge. **Mais comme tous les mensonges intentionnels, celui-ci avait un but que nous ferons bientôt connaître.** Une députation fut réellement envoyée en Allemagne près du jeune roi mineur Henri IV enfant de huit ans ; cette députation émanait réellement des «*clercs et laïques de Rome restés fidèles au parti impérial*», **c'est-à-dire de la faction schismatique et simoniaque** ; enfin cette députation était très réellement chargée de demander à l'enfant royal de choisir le pape qui lui plairait. Seulement Hildebrand n'en fit point partie et de plus l'envoi de cette députation ne précéda point l'intrusion de Benoît X ; elle n'eut lieu que plusieurs mois après, lorsque déjà un pape légitime avait pris la place de l'usurpateur.

Laissons maintenant la parole à l'annaliste anonyme.

«Hildebrand et l'archevêque de Florence, dit-il, bien munis d'argent s'acheminèrent sur Rome à la tête de cinq cents cavaliers. A cette nouvelle, les fidèles partisans de l'empereur frémissaient d'indignation et de colère. Ils élurent pour pape l'évêque de Velletri, Benoît, qui habitait alois la région de Sainte-Marie-Majeure. Vainement Benoît fit résistance ; bon gré malgré on l'intronisa sur le siège de saint Pierre, et la partie du peuple romain auquel on fit des distributions d'argent lui prêta serment de fidélité. Il en fut de même de Gérard fils de Rainier comte de Galeria, du comte de Tusculum Grégoire fils d'Albéric et de Crescentius seigneur de Monticelli. Informé de cette préconisation, Hildebrand s'arrêta en chemin et dirigea sur Rome des émissaires chargés de répandre l'or à pleines mains pour détacher le peuple du parti de Benoît. La division éclata bientôt dans la ville et les deux factions rivales luttèrent avec acharnement. Les transtévérins se déclarèrent pour Hildebrand et lui mandèrent de venir sans délai avec son pape élu. Tous deux vinrent donc s'établir au-delà du Tibre dans l'île de Lycaonie (Saint-Barthélemy). La division continua avec des luttes quotidiennes. Les comtes eux-mêmes se désunirent. Hildebrand enleva la préfecture de Rome au comte Pierre et en investit un transtévérin nommé Jean Tiniosus. Enfin les partisans de Benoît X furent vaincus ; ce pontife quitta le palais patriarcal de Latran (24 janvier 1059), il se réfugia d'abord dans la forteresse de Passerano sous la protection du fils de Crescentius, puis à Galeria près du comte Gérard fils de Rainier. Hildebrand prit alors possession de la basilique constantinienne et fit proclamer le pape de son choix sous le nom de Nicolas II. On manqua pas de distribuer de l'argent au peuple : par ce moyen un certain nombre de personnes jurèrent fidélité au nouveau pontife. Nicolas lui-même parcourait les rues, cherchant à gagner à sa cause les partisans de Benoît X. Mais ceux-ci au lieu de mettre la main droite dans la sienne y plaçaient seulement la gauche en disant : «C'est de la main droite que nous avons engagé notre foi au pape Benoît X notre seigneur, nous ne pouvons vous donner que la main gauche» (Annales Roman. apud Watterich, Tom. I, p. 211).

29. Telle est la première page de ce curieux récit, **émané d'un partisan de l'intrus.** Pas un mot des scènes de tumulte et de violences dont Rome avait été le théâtre durant **la nuit du 4 au 5 avril 1058 (dimanche de la Passion)**, quand la soldatesque aux gages des comtes de Tusculum et de Galeria envahit la basilique constantinienne. **pas un mot de la protestation des cardinaux, de l'anathème fulminé par eux contre les sacrilèges, de leur héroïque résistance au milieu des glaives nus dirigés contre leur poitrine, au milieu des vociférations et des cris de mort.** A plus forte raison l'annaliste anonyme croit-il devoir négliger un autre détail fort caractéristique pourtant ; celui d'un simple prêtre d'Ostie faisant fonction d'évêque-doyen du collège des cardinaux et intronisant Benoît X. On comprend que tout cela n'était point de nature à accréditer son antipape ; il laisse donc à Pierre Damien, témoin d'une véracité incontestable, le soin de l'apprendre à la postérité. Mais le trait saillant de son récit, celui qui nous révèle le véritable caractère et comme le mot d'ordre de la conjuration schismatique, c'est la constante préoccupation de placer l'intrus sous le patronage de l'empereur.

«Ce sont les fidèles de l'empereur, fideles inperatoris, dit-il, qui ont pris, aussitôt la mort du pontife Étienne, l'initiative d'envoyer en Allemagne une députation près de l'empereur Henri pour qu'il lui plût de donner à la sainte église romaine un pape de son choix».

Or, le saint empire romain était alors vacant. Henri IV enfant de huit ans, pupille du siège apostolique, n'était que roi de Germanie ; Il n'était nullement empereur, son conseil de régence ne lui donnait point ce titre ; dans tous les actes rédigés en son nom et dont nous possédons encore le texte, sa qualification officielle est celle de roi. Cependant le parti des prêtres simoniaques et concubinaires allié à la tyrannie féodale des comtes de Tusculum et de Galeria n'en persistait pas moins à se couvrir de la protection d'un empereur qui n'existait pas, à faire revivre en faveur du roi mineur Henri IV le droit de présentation au siège apostolique conféré par Clément II à l'empereur Henri le Noir. **Il fallait à ces clercs dépravés, à ces laïques ambitieux, violents et cupides, un**

pape donné par la main de César, disposé à ratifier toutes les simonies, à tolérer tous les désordres, à fermer les yeux sur la violation de la loi ecclésiastique du célibat.

Voilà pourquoi «*les fidèles de l'empereur*» suivant l'expression de l'anonyme, *furent émus d'indignation et de colère*⁶ à la pensée qu'il leur viendrait un pape choisi non par l'empereur mais par Hildebrand ; voilà pourquoi ils proclamèrent Benoît X. **Ainsi c'est au nom de l'empereur que le schisme fut consommé.**

Tel est le point capital de la révélation que nous apporte le texte si longtemps oublié de l'annaliste anonyme. **Il éclaire d'un jour nouveau un passage de la chronique de Lambert d'Hersfeld resté une énigme pour les précédents historiens.**

Voici ce passage :

«Le roi Henri IV célébra en 1059 la nativité du Seigneur dans la cité de Marowa (aujourd'hui Nissa) sur la frontière des Hongrois et des Bulgares. Les princes romains vinrent l'y trouver, et jurèrent de conserver tant qu'ils le pourraient au fils de Henri le Noir la fidélité qu'ils avaient promise à son père. Dans ce sentiment, ils n'avaient pas voulu pourvoir à la vacance du siège apostolique avant de connaître ses intentions ; ils étaient prêts à les exécuter aussitôt qu'il les aurait notifiées, sans aucun égard pour quiconque aurait pu dans l'intervalle, par une élection illégitime, se mettre en possession du bercaïl du Seigneur. Après cette communication, ajoute le chroniqueur allemand, le roi ayant pris l'avis des grands de sa cour désigna pour pape l'archevêque de Florence Gérard, sur lequel s'étaient réunis les suffrages des Romains et ceux des Teutons. Il manda au marquis de Toscane Godefroi de Lorraine d'avoir à escorter Gérard à Rome et de le faire introniser sur le siège de saint Pierre. Ainsi Benoît X qui avait usurpé le trône pontifical, sans l'assentiment du roi et des princes fut expulsé et Gérard fut pape sous le nom de Nicolas II».

Avant la découverte des *Annales* de l'auteur anonyme on ne comprenait rien à cette ambassade des princes romains venant aux fêtes de Noël de l'an 1059 trouver le jeune roi Henri IV pour lui jurer et lui demander de faire usage d'un privilège exclusivement impérial, auquel il n'avait nul droit puisqu'il n'était pas encore empereur. Cette démarche à laquelle on supposait qu'Hildebrand n'avait pu rester étranger paraissait en contradiction manifeste avec les sentiments bien connus de ce grand homme et avec le fait tout récent encore de l'élection d'Étienne X, accomplie sans nulle intervention du roi mineur, sans aucun recours à son autorité prétendue. Aujourd'hui le problème nous semble résolu. Les princes romains qui allèrent invoquer jusqu'au fond de la Hongrie la protection du roi mineur, leur futur César, étaient envoyés par la faction de Benoît X, par les comtes de Tusculum, de Galeria et leurs séides. Mais ils arrivaient trop tard ; déjà on connaissait à la cour d'Allemagne l'élection régulière de l'archevêque de Florence : les schismatiques ambassadeurs durent renoncer à leurs protestations en voyant le conseil de régence approuver hautement la promotion de l'archevêque et donner au marquis de Toscane Godefroi de Lorraine l'ordre de l'appuyer.

PONTIFICAT DE NICOLAS II (24 JANVIER 1059 - 21 JUILLET 1061)

30. Voici en effet d'après les témoignages concordants de Léon d'Ostie, de Bonizo et de saint Pierre Damien comment les choses s'étaient passées.

« A son retour d'Allemagne, vers l'automne de l'an 1058, Hildebrand apprit à Florence l'intrusion qui venait d'avoir lieu à Rome, au mépris de la sentence d'anathème fulminée par le pontife défunt contre quiconque violerait la constitution apostolique déterminant les règles à suivre en cas de vacance du saint-siège. Il manda aussitôt par lettres les principaux personnages de Rome, clercs et laïques, et leur donna rendez-vous à Sienne, où les évêques cardinaux exilés par la faction schismatique s'étaient déjà réunis pour procéder avec lui à une élection régulière, En vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par Etienne X, Hildebrand parlait au nom du bienheureux Pierre et convoquait au synode sous peine de désobéissance à la sainte Église tous les ayants droit. Le chancelier de Lombardie, Wibert de Parme, représentant l'autorité du jeune roi Henri IV, se rendit à cette invitation, Le marquis de Toscane, l'illustre Godefroi de Lorraine avec Béatrix sa nouvelle épouse, tous les évêques de Toscane et de Lombardie firent de même. Après une longue

⁶ *Tunc fideles imperatoris in ira commoti sunt, elegerunt Benedictum Villitrensem episcopum pontificem, de regione Sanctæ Mariæ Majoris. Ille vero renuebat ; sed volens nolensque invitatus ordinaverunt eum Romanum pontificem et data pecunia maxima pars de Romanorum populo ei fidelitatem fecerunt, simul comites qui circa Urbem erant, scilicet Girardo Rainerii filio comes Galeriarum, et Albericus comes Tusculanense, et filii Crescentii de Monticelli. (Annal. Roman. ap. Watterich. loc. cit.)* Ce passage de l'annaliste, au point de vue paléographique, est un curieux spécimen de la transformation que subissait le latin usuel pour arriver aux désinences de l'italien moderne.

délibération, le saint nom de Dieu invoqué et la grâce de l'Esprit-Saint appelée par d'ardentes prières, tous les suffrages se portèrent sur le seigneur Gérard archevêque de Florence. Il fut élu unanimement et salué sous le nom de Nicolas II».

Nous avons déjà dit que Gérard, moine de la congrégation de Cluny, était originaire de la Bourgogne Transjurane, Appelé par Victor II à remplacer sur le siège archiepiscopal de Florence un titulaire déposé pour cause de simonie et de mœurs infâmes, il avait donné à l'Italie l'exemple de toutes les vertus. Son activité, sa vigilance, son zèle, transportés sur un théâtre plus élevé encore devaient faire ranger son pontificat suprême, malgré sa brièveté, parmi ceux qui furent le plus utiles à l'Église et le plus féconds en œuvres saintes.

Pierre Damien qui se connaissait en hommes, disait du nouveau pape à l'élection duquel il venait de prendre part :

«Les lettres divines et humaines lui sont familières, son génie étincelle de vivacité, sa piété est admirable, ses aumônes ne connaissent point de bornes, sa vie est un miroir de pureté que le plus léger soupçon n'a jamais terni. Il me faudrait nommer toutes les vertus pour le peindre tel qu'il est, cet homme vraiment de Dieu».

Élu à Sienne, Nicolas II accompagné des cardinaux, des évêques, des clercs et des illustres laïques qui avaient assisté à sa promotion se rendit à Sutri où l'intrus Benoît X fut canoniquement appelé pour comparaître devant un nouveau synode. «Mais, dit Bonizo, cet usurpateur parjure et sacrilège n'eut garde de répondre à l'invitation. Longtemps on l'attendit, et toujours inutilement ; enfin on apprit qu'il avait quitté Rome, pour se soustraire par une fuite clandestine au péril qui le menaçait et à ses propres remords. On disait qu'il s'était retiré dans sa famille. A cette nouvelle, le pontife élu prit conseil de ses frères. Il fut convenu qu'il se rendrait à Rome sans escorte de soldats, comme un humble et bon pasteur. Cette modeste attitude lui valut de la part du clergé et du peuple un accueil triomphal. **Son élection fut ratifiée en la forme ordinaire et les évêques cardinaux l'intronisèrent sur le siège apostolique».** (24 janvier 1059).

31. Le *Codex Regius* dont le texte se trouve encore cette fois en conformité parfaite avec celui du catalogue pontifical retrouvé dans la bibliothèque vaticane et publié par Watterich confirme pleinement les récits plus détaillés de la chronique du Mont-Cassin et de Bonizo de Sutri. Il s'exprime en ces termes :

*«Benoît X évêque de Velletri, fils de Wido comte de Tusculum, était romain d'origine ; il siégea neuf mois et vingt jours. Il fut expulsé et déposé de son pontificat, de suo papatu, par l'archidiacre actuel de la sainte église romaine Hildebrand. A l'époque où le précédent pape Étienne X émigra vers le Seigneur, Hildebrand était allé remplir une mission en Germanie. Étienne fit jurer à tous les évêques et cardinaux que, si le siège devenait vacant avant le retour de l'archidiacre, on l'attendrait pour procéder à l'élection pontificale. Malgré cette promesse solennelle, Benoît X fut quelques jours après la mort d'Étienne intronisé sur le siège de saint Pierre. A son retour d'Allemagne, en traversant la Toscane, Hildebrand apprit cette nouvelle. Il revint à Rome accompagné de l'archevêque de Florence, nommé Gérard. Ce qu'on lui avait dit était vrai. S'adressant donc à ceux des évêques et des cardinaux restés à Rome, il leur demanda s'ils avaient fidèlement tenu le serment prêté par eux à Étienne X. Quelques-uns s'excusèrent en disant : «On a très mal agi, mais ce qui a été fait l'a été sans notre assentiment». D'autres au contraire cherchaient à justifier leur conduite. «Benoît, disaient-ils, est bon, sage, humble, chaste, bienveillant. On peut dire de lui qu'il est la bonté même. Ce que nous avons fait nous semble très bien fait». Ils cherchaient ainsi à se défendre, mais Hildebrand demeurait inflexible et rappelait toujours la violation flagrante d'un serment solennel. Or la grande majorité des clercs et des laïques était de l'avis d'Hildebrand. Benoît fut donc déposé de son pontificat et l'archevêque de Florence, Gérard, proclamé pape sous le nom de Nicolas II. Il était allobroge d'origine, ou comme on dit maintenant burgundio (bourguignon) (*Codex Regius*, fol. 126 verso - *Catalog. apud Watterieh*, Tom. I, p. 203). Les cardinaux l'avaient unanimement élu à Sienne. Il siégea deux ans, six mois et vingt-cinq jours. Dans un concile tenu à Rome il promulgua le décret définitif qui règle aujourd'hui les élections pontificales. Après lui, la vacance du siège apostolique dura dix jours seulement» (*Codex Regius*, loc. cit.).*

32. Trois mois après sa promotion (avril 1059), Nicolas II ouvrait dans la basilique constantinienne de Latran le concile romain que les papes avaient coutume de tenir chaque année après les fêtes de Pâques. Cent treize évêques accourus de divers points de l'Italie, un nombre considérable d'abbés, de prêtres, de clercs de tout ordre prirent séance, et le pontife s'exprima en ces termes : «Vous savez, bien aimés frères et coévêques, et vous tous membres de la hiérarchie sacrée, ce qui s'est passé à la mort du seigneur Etienne notre prédécesseur de pieuse mémoire, quelle tempête s'est déchaînée contre ce siège apostolique dont le Seigneur m'a confié la garde, quelle invasion de simonie a éclaté dans cette ville de Rome où les vendeurs de

choses saintes rétablirent leurs enclumes et leurs marteaux. On put craindre que la colonne dressée par le Dieu vivant ne vînt à s'écrouler ; la barque du souverain pécheur semblait prête à sombrer sous l'effort des vagues en furie. Notre premier désir est donc, si votre fraternité y consent, de prendre toutes les mesures de prudence qui pourront prévenir le retour de pareils désordres, et épargner à la postérité les maux dont nous avons été témoins et victimes. En conséquence, nous inspirant des traditions de nos prédécesseurs et des règles tracées par les saints pères, nous décrétons et statuons que désormais l'élection pontificale appartiendra aux cardinaux lesquels en délibéreront seuls avec maturité, sauf toutefois l'honneur et révérence dus à notre très cher fils Henri actuellement roi, mais qui nous l'espérons deviendra par la grâce de Dieu empereur. Lui et ses successeurs auxquels le siège apostolique accordera personnellement ce droit, successores illius, qui ab hac apostolica sede personaliter hoc jus acceperint, seront appelés, ainsi que nous l'avons déjà concédé au nonce royal Wibert, chancelier de Lombardie, à donner leur consentement à l'élection nouvelle. C'est l'unique moyen de préserver les futures élections de la contagion simoniaque. Les vénérables cardinaux seront avec notre auguste fils Henri les seuls promoteurs, præduces, de l'élection : seuls ils proclameront l'élu, tous les autres suivront docilement, reliqui autem sequaces. S'il se rencontre dans le sein de l'église romaine un sujet réunissant les qualités requises, idoneus, qu'on le choisisse de préférence ; sinon qu'on le prenne d'une église différente. Si la ville de Rome se trouvait livrée au pouvoir de tyrans pervers et impies en sorte qu'il fut impossible de procéder à une élection calme, régulière et exempte de toute simonie, ceux des cardinaux restés libres, quelque petit que puisse en être le nombre, auront le droit de se réunir au lieu qui leur paraîtra à eux-mêmes et au très invincible roi le plus convenable, afin d'y procéder à l'élection d'un nouveau pontife. L'élection faite, si une guerre ou toute autre conjuration des méchants s'oppose à ce que l'élu puisse être, selon la coutume, intronisé sur la chaire apostolique, l'élu n'en aura pas moins, comme vrai et légitime pape, l'autorité de régir la sainte église romaine et de disposer de ses biens, comme le fit le bienheureux Grégoire-le-Grand avant son sacre. Si, au mépris de notre présent décret promulgué avec l'assentiment synodal, quelqu'un était assez audacieux pour se faire élire, ordonner ou introniser par une faction séditeuse, par intrigue ou simonie, que le monde entier le traite non comme un pape mais comme Satan en personne, non comme un apostolique mais comme un apostatique. Qu'il soit, par l'autorité du Dieu tout puissant et celle des saints apôtres Pierre et Paul, frappé d'excommunication et de perpétuel anathème avec ses complices, fauteurs et partisans ; qu'on le rejette comme un antéchrist, envahisseur et destructeur de toute chrétienté. La réserve ordinaire qui permet aux accusés d'être entendus dans leurs moyens de défense n'existera point pour un usurpateur du siège apostolique ; le fait seul de son intrusion suffira pour qu'il soit immédiatement déposé de toutes les dignités ecclésiastiques dont il aurait joui auparavant. Tous ses adhérents, tous ceux qui auraient reconnu son pouvoir, seront soumis à la même peine».

33. Tel est le texte authentique de ce fameux décret de Nicolas II, **dont les historiens précédents ne possédaient que des exemplaires interpolés à dessein par les factions simoniaques et schismatiques, durant les luttes entre les Gibelins ou césariens du moyen âge et les Guelfes défenseurs de l'indépendance du saint-siège. Il a été retrouvé en ces dernières années par M. Pertz dans le manuscrit n° 4984 de la bibliothèque vaticane et inséré dans la grande collection des *Monumenta Germaniæ*. Les passages principaux en avaient été cités par Gratien dans le *Corpus juris*. Son importance était capitale ;** tous les évêques du concile le souscrivirent avec enthousiasme. Il déterminait avec une précision rigoureuse deux points restés jusque là vagues et indécis, il restreignait aux cardinaux seuls le droit de suffrage, il fixait le véritable caractère de l'intervention du roi de Germanie, futur empereur, dans les élections pontificales. La prépondérance donnée aux cardinaux dégageait les élections des influences multiples qui pouvaient peser sur le clergé, tumultes populaires, coups de main des princes séculiers. Les cardinaux devenaient ainsi une grande et forte institution, qui assurait la dignité et l'indépendance de la papauté. Comme toutes les institutions humaines, elle avait eu des commencements faibles, des origines obscures. Le nom de cardinal (*cardo*, pivot) avait d'abord été commun à tous les évêques, prêtres et diacres titulaires. Ce fut au commencement du IX^e siècle que les sept évêques voisins de Rome ou suburbicaires reçurent plus particulièrement le nom de cardinaux, en qualité d'assesseurs ou conseillers du saint-siège. Le décret de Nicolas II les constituait définitivement dans la préliminaire dont ils jouissent encore aujourd'hui. - La clause qui concerne le droit de confirmation reconnu aux empereurs d'Allemagne sur l'élection du souverain pontife n'est pas moins remarquable. Elle suppose clairement que ce droit était une concession libre du saint-siège, qu'elle avait besoin pour sortir son effet d'être toujours consentie par lui. L'histoire, en effet, atteste que le décret d'Eugène II régissant la matière avait été un acte libre et spontané. Le droit que s'étaient arrogé Théodoric roi des Goths et l'empereur Justinien n'avait pu établir ni

précédent ni prescription, puisqu'il n'avait cessé d'être à toutes les époques contesté ou éludé par les Romains. Plus tard, la création du saint-empire en qualité de défenseur armé du saint-siège, création due tout entière à l'influence de la papauté, entraîna comme un corollaire indispensable l'obligation et le privilège pour les empereurs de veiller à ce que les élections pontificales se fissent librement et selon les règles canoniques. C'est là le sens du décret synodal de Nicolas II.

Fleury ne l'approuve point.

«On fait ici, dit-il, passer pour un privilège personnel le droit de l'empereur pour approuver l'élection du pape, quoique dans la suite de cette histoire nous ayons vu ce droit établi depuis plusieurs siècles. Il semble que la cour de Rome voulut se prévaloir de la minorité du roi Henri».

34. Cette revendication d'un droit absolu des empereurs fondé au témoignage de Fleury sur une prescription de plusieurs siècles, pour être laconique n'en est pas plus juste. Toutefois, l'historien gallican ne l'a point inventée; il se borne à la reproduire telle que les conseillers de la couronne germanique d'abord, et plus tard Henri IV lui-même, ne cessèrent de la formuler. Un détail que Fleury n'a point connu ou du moins dont il ne parle pas jette sur cette période historique une lueur sinistre. Il nous a été transmis par un témoin irrécusable, saint Anselme de Lucques, dans son traité *«contre l'antipape Wibert»*. Après avoir établi par l'écriture, les textes des pères, l'enseignement de la tradition et les exemples de l'histoire que les empereurs n'ont et ne peuvent avoir un droit quelconque d'immixtion dans les élections pontificales qu'autant que ce droit leur est reconnu et conféré personnellement par le siège apostolique pour assurer la paix de l'Église et la sécurité des papes eux-mêmes, Anselme de Lucques s'exprime en ces termes :

«Vous m'objectez le décret synodal de Nicolas II qui ordonne de notifier l'élection au roi de Germanie, et défend de procéder à la consécration de l'élu avant que la ratification ait eu lieu. Je ne sais si telle est véritablement la teneur du décret ; mais en tout cas il est certain que le roi de Germanie et les membres de son conseil de régence se sont eux-mêmes rendus indignes de profiter du privilège qui leur aurait été ainsi conféré. En effet quelques mois après, Nicolas II ayant adressé à l'archevêque de Cologne un monitoire pour se plaindre des excès qui se commettaient en Allemagne, les princes et les prélats de Germanie, dans une diète tenue en présence du jeune roi, donnèrent libre carrière à leur ressentiment ; ils lancèrent contre le pape une sentence de déposition et défendirent de prononcer son nom au canon de la messe. En sorte que, si l'on raisonnait avec eux dans la rigueur du droit, ils seraient contraints de reconnaître que le décret de Nicolas II sur lequel ils appuient leurs prétentions est nul, puisque d'après eux Nicolas n'étant point un pape légitime ne pouvait promulguer aucune constitution apostolique. Mais en dépit de leur sentence de déposition, Nicolas II fut réellement un pontife légitime, reconnu pour tel par la sainte et catholique Église. Il n'était en leur pouvoir ni de le déposer ni même de le juger. Quiconque possède la moindre notion du droit canonique sait que le pontife romain ne relève sur la terre d'aucune juridiction supérieure à la sienne» (Anselm. Lucens. Contra Wibertum, antipapam, Lib. II ; Patr. Lat. Tom CXIX, col. 464).

Ce témoignage longtemps oublié de saint Anselme de Lucques se trouve explicitement confirmé par le schismatique Benno qui, dans une de ses diatribes contre Grégoire VII, faisait allusion au précédent de Nicolas II déposé par une diète allemande, pour établir en principe que les empereurs ont le droit de déposer les papes. Il est donc aujourd'hui avéré que le conseil de régence, au nom du roi mineur Henri IV alors âgé de huit ans, ne recula point devant un monstrueux attentat. Une diète composée de princes et d'évêques germains prononça une sentence de déposition contre le vicaire de Jésus-Christ. **Cet acte sacrilège était, comme nous l'apprend saint Anselme de Lucques, la réponse des prélats simoniaques aux reproches que leur adressait Nicolas II dans une lettre à l'archevêque de Cologne, primat de Germanie et légat né du saint-siège.**

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>

Pour nous transmettre une information ou une nouvelle : la.redaction@virgo-maria.org

© 2009 virgo-maria.org